

OBSERVATOIRE TECHNIQUE- ECONOMIQUE

POULES PONDEUSES AVEC PARCOURS



Enquête réalisée auprès des aviculteurs de 7 départements
du Grand-Ouest en production de poules pondeuses plein air,
Label Rouge, et biologiques.

Lots réformés entre mi-2021 et mi 2023



CHAMBRES D'AGRICULTURE

**BRETAGNE
NOUVELLE-AQUITAINE
PAYS DE LA LOIRE**



Éléments de contexte

Les enquêtes portent sur des lots mis en place entre juillet 2020 et juillet 2022, réformés entre juillet 2021 et août 2023. Les œufs sont vendus presque exclusivement en circuit long.

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par la sortie du COVID 19, de graves épisodes d'Influenza aviaire, ainsi que la guerre en Ukraine qui ont bousculé les marchés : Inflation forte (augmentation de 10 à 30 % de l'indice IPAMPA en 2022 ; indices ITAVI records mi 2022 en plein air et label, hausse qui s'est poursuivie en bio).

Les lots étudiés n'étaient pas encore concernés par la réglementation sur l'ovosexage, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2023.

Evolution de la réglementation bio



Le nouveau règlement bio est entré en application le 1^{er} janvier 2022. Les changements les plus marquants sont le passage à l'aliment 100 % bio ainsi que l'introduction de délais d'attentes pour les traitements vermifuge. La sortie des poulettes sur parcours est également un grand bouleversement qui a cependant eu peu d'impact en 2022 du fait du délai de production des poulettes et de l'importance de l'épisode Influenza obligeant à mettre à l'abri les volailles.



Cette enquête vise à donner des repères techniques et économiques.

Descriptif de l'échantillon

Les résultats proviennent de Bretagne, des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine. La taille modeste de l'échantillon appelle à la prudence dans l'utilisation et l'interprétation des résultats.

L'atelier ponte représente entre 10 et 100 % de la marge brute des exploitations enquêtées. 15 élevages sur les 26 renseignés sont spécialisés en pondeuses (soit une marge brute ponte $\geq$ 75 % de la MB totale). Le principal élevage associé est l'élevage de bovins viandes (9 exploitations), 22 cultivent des surfaces supérieures à 20 ha, dont 14 plus de 100 ha.

Les éleveurs enquêtés se sont installés entre les années 1992 et 2019. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques moyennes des élevages enquêtés. Les valeurs minimales et maximales sont entre crochets.

	Plein air	Label	Biologique
Nombre d'élevages	12	5	18
Nombre de lots	13	5	22
Surface du poulailler (m²)	2200 [1100 à 3800]	618 [494 à 670]	1410 [500 à 2200]
Nombre d'UTH atelier ponte Nombre estimé par l'éleveur	1,4 [0,8 à 2]	0,8 [0,4 à 1,5]	1,1 [0,5 à 1,5]
Nombre de poules / UTH	23 955 [14000 à 37500]	10 653 [8571 à 12 000]	11 614 [3000 à 24000]
Année de construction des bâtiments	2011 [1981 à 2020]	1999 [1980 à 2016]	2002 [1970 à 2019]

Production française

En 2022, la part de poules pondeuses élevées en systèmes alternatifs à la cage est estimée par l'ITAVI à 59 % (Figure 1). La transition s'est accélérée depuis 2017. L'année 2022 a été marquée par les difficultés de commercialisation des œufs bio qui se sont traduites par la déconversion d'1 million de pondeuses au profit du plein air et du sol.

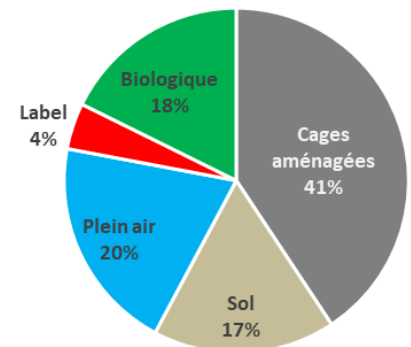


Figure 1 : Répartition des effectifs nationaux de poules pondeuses en 2022 (source : ITAVI).

Impacts de l'Influenza sur les élevages

En 2021, l'épidémie d'Influenza aviaire change d'échelle avec une aire géographique beaucoup plus étalée. Sur la saison **2021-2022, ce sont 3,5 millions de pondeuses et 1 million de poulettes qui ont été abattues** en France (ITAVI). La présence du virus dans la faune sauvage endémique (laridés, fous de Bassan) se traduit par un premier foyer en élevage dès août 2022 en Bretagne.

Tous les lots enquêtés ont été confinés au moins une partie du lot. Parmi les élevages enquêtés, 7 (2 en bio et 5 en plein-air) ont vu leur lot allongé (abattage entre 80 et 126 semaines) pour répondre à la demande en œufs, par manque de poulettes, ou du fait des restrictions de mouvement. 4 éleveurs enquêtés ont subi une déconversion temporaire ou définitive.

Au-delà des aspects économiques, l'Influenza a induit beaucoup de **stress** et de **travail supplémentaire** pour les éleveurs, avec des questionnements sur l'avenir des filières plein air.

Résultats techniques

Le tableau ci-dessous présente les **moyennes** des résultats techniques observés sur notre échantillon. Les médianes (M) sont indiquées lorsque des écarts avec la moyenne sont constatés (présence de valeurs atypiques).

	Plein air	Label	Biologique
Durée de présence (en jours)	475 (M : 406)	388	379
Durée totale du lot (en jours)	507 (M : 440)	424	410
Nombre de lots / an	0,76 (M : 0,83)	0,86	0,91
Taux de pertes	12,1 % (M : 9,7)	12 % (M : 9)	9,9 % (M : 8,5)
Nombre d'œufs / poule / lot	372 (M : 336)	310	299 (M : 314)
Taux de ponte	78,8 % (M : 79,9)	79,8 %	78,7 % (M : 80,3)
Taux d'œufs déclassés	4,8 %	5 %	4,7 %
Indice de Consommation	2,38	2,53	2,58
Consommation d'aliment	g/œuf	145	157
	kg/poule/lot	53,6 (M : 48,4)	47,6 (M : 48)

En plein air, la durée moyenne des lots est tirée vers le haut par les 5 lots allongés, tout comme les taux de pertes, le nombre d'œufs et la consommation d'aliment par poule et par lot. Les **taux de pertes sont majoritairement compris entre 5,5 et 13,5 %**. Sur les 6 lots gardés plus de 82 semaines, un seul montre un taux de mortalité inférieur à 15 % (Figure 2).

Les performances en bio sont très hétérogènes (Figures 3 et 4). 6 des 7 lots qui ont des indices de consommation supérieurs à 160 g/œuf sont en bio (problèmes sanitaires, de consommation d'aliment et/ou de ponte). A noter que sur 5 des 13 lots bio mis en place après juin 2021 les éleveurs déclarent avoir eu un problème de ponte (démarrage tardif, pic de ponte bas, chute de ponte) alors qu'aucune déclaration n'est présente sur la période précédente (0/8).

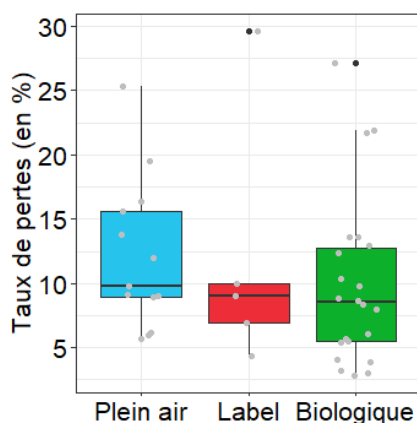


Figure 2 : Répartition des taux de pertes dans les lots enquêtés par type de production (en %). Chaque point gris représente un lot.

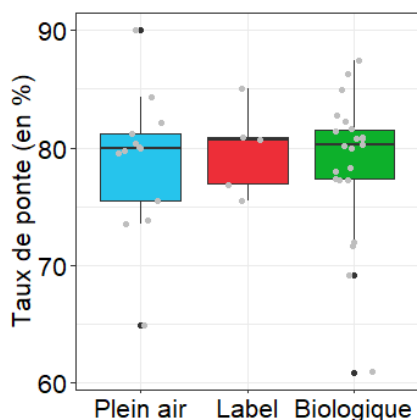


Figure 3 : Répartition des taux de ponte par type de production (en %). Chaque point gris représente un lot.

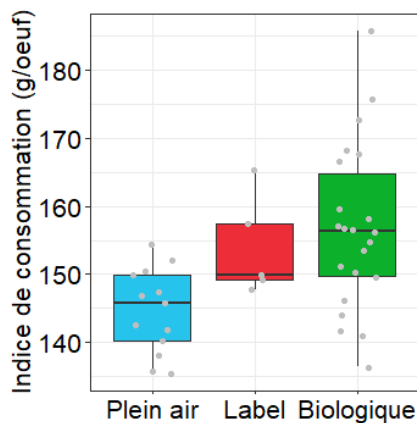


Figure 4 : Répartition des indices de consommation en g / œuf par type de production. Chaque point gris représente un lot.

Lexique

Données techniques

Durée du vide

Temps compris entre le départ d'un lot et l'arrivée du suivant (j).

Durée totale du lot

Temps de présence des animaux (j) + durée du vide (j).

Nombre d'œufs par poule

Calculé sur le nombre de poules au démarrage du lot.

Taux de ponte

Ratio entre le nombre d'œufs pondus par poule et la durée de présence des animaux.

Indice de Consommation

Consommation d'aliment / poids d'œufs produits

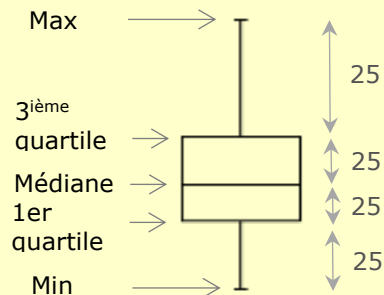
Statistiques

Médiane

Valeur qui sépare une série en deux groupes de même effectif (50 % des données sont inférieures à cette valeur et 50 % sont supérieures)

Lecture d'une boîte à moustaches

La « boîte » contient 50 % des lots.



Lots à problème

35 lots sur les 40 ont été déclarés comme des lots à problème par les éleveurs : Problèmes alimentaires (12), picage et déplumement (10), maladies et parasites (9), et également des coups de chaleur, étouffements et problèmes de ponte. Ce chiffre témoigne des fortes difficultés pour les éleveurs de 2021 à 2023.

▪ Charges opérationnelles

Parmi les lots enquêtés, 13 sont en contrat d'intégration, 27 en contrat de reprise.

Prix des poulettes et de l'aliment

- Sur 2021 en Bretagne, les poulettes sont achetées entre **4 et 4,5 €/unité en Label Rouge et Plein-air**, contre **6 à 6,5€/unité en bio**. Dans les autres régions, le prix est généralement supérieur (+ 0,3 à 1 €).
- L'aliment coûte en moyenne **312 €/tonne en Label Rouge et Plein-air** et **603 €/tonne en bio** avec une hausse entre les lots démarrés en avril-mai 2021 et fin 2021 de 70 €/t en bio, et 100 €/t en plein - air.

Autres charges opérationnelles (€ HT / poule / an)

Le tableau ci-dessous présente les **moyennes** des charges opérationnelles annuelles. Tout est en euros hors taxes.

Poste	Tous élevages	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Eau	0,14 0,16*	0,07 0,12*	0,17 0,17*
EDF	0,24	0,13	0,32
Dépenses de santé	0,19 0,27**	0,03 0,1**	0,31 0,38**
Main d'œuvre temporaire, désinfection, dératisation	0,27	0,09	0,43
Autres (cotisations, litières...)	0,14	0,01	0,19
Total	1,11	0,6	1,48

*Moyenne sur les élevages utilisant l'eau de réseau

**Moyenne sur les élevages en contrat de reprise

Les charges opérationnelles des élevages enquêtés sont en moyenne de 1,11 € HT/poule/an, hors poulettes et aliment, soit une hausse d'environ 35 % depuis 2018. **Cette moyenne cache une grande variabilité** (Figure 5), de 0,32 à 2,52 € HT/poule/an (hors cas exceptionnel) selon le contrat, le système de ventilation, le système de traitement des fientes, le recours à de la main d'œuvre extérieure, la source d'eau...

- Les charges en eau dépendent principalement de la source d'approvisionnement. Pour les élevages utilisant l'eau de réseau, elles s'élèvent en moyenne à 0,16 €/poule/an.
- Les charges d'électricité dépendent du type de bâtiment (statique, dynamique, mixte), du traitement des fientes (séchage naturel ou forcé, en bâtiment ou à l'extérieur), des modes d'éclairage. Le type de contrat a également joué face aux hausses de 2022 avec des charges qui ont pu monter à 0,7 €/poule/an. Tandis que la hausse est limitée en tarif bleu (5-15 %), le tarif a été multiplié par 2 ou 3 en tarif jaune.
- Les dépenses de santé à la charge de l'éleveur sont plus élevées en contrat de reprise : 0,27 €/poule/an en moyenne avec une forte variabilité selon le passage ou non de maladies / parasites. Ces dépenses atteignent jusqu'à 0,65 €/poule/an.
- Les charges de main d'œuvre temporaire regroupent les charges de mise en place, d'enlèvement des volailles et de nettoyage des bâtiments. Elles sont très variables selon les choix de l'éleveur (entraide, prestation) et impactées par la durée du lot. Les charges de main d'œuvre temporaire et désinfection sont plus élevées pour les élevages en bio avec une moyenne de 0,3 €/poule/an contre 0,2 en plein-air et label.

Définitions

Contrat d'intégration

L'organisation de production fournit les poulettes et l'aliment à l'éleveur. Elle apporte un appui technique, assure la collecte des œufs et la reprise des réformes. L'éleveur est rémunéré sur la base d'un contrat ou d'une grille en fonction de la performance.

Contrat de reprise

L'éleveur finance les poulettes et l'aliment et revend ses œufs selon le cours du marché.

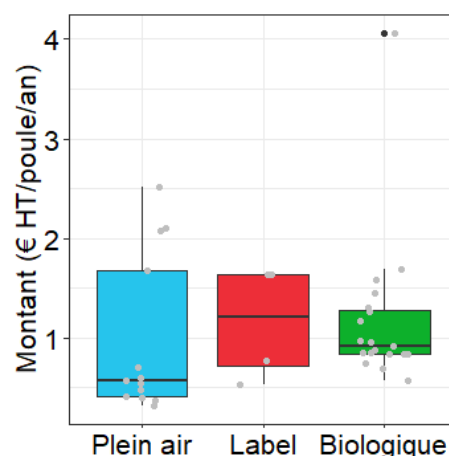


Figure 5 : Répartition des charges opérationnelles hors aliment et poulettes en € HT / poule / an selon les types de production. Chaque point gris représente un lot.

▪ Résultats économiques

Les tableaux ci-dessous présentent les marges poulette-aliment (MPA) et marges brutes (MB) moyennes. Elles ne sont pas indiquées pour les lots de poules Label et plein-air en intégration à défaut d'un effectif suffisant. Les médianes (M) sont indiquées en présence d'écart à la moyenne important.

Marge PA (€ / poule / an)

	Plein air	Label	Biologique
Contrat d'intégration	6,28		10,13
Contrat de reprise	6,97 M : 7,18	7,78	10,38 M : 9,95

Marge brute (€ / poule / an)

	Plein air	Label	Biologique
Contrat d'intégration			9,15
Contrat de reprise	5,85	5,11	8,37

Les marges poulette-aliment varient d'une exploitation à l'autre (Figure 6) selon ses performances (taux de ponte, IC), mais aussi selon le contrat (prix de l'œuf et de l'aliment). L'âge à la réforme semble également impacter plutôt positivement la MPA/poule/an. Cette année, la MPA des éleveurs enquêtés en Label est particulièrement faible (attention au faible échantillon) tandis que celle des éleveurs bio semble régresser.

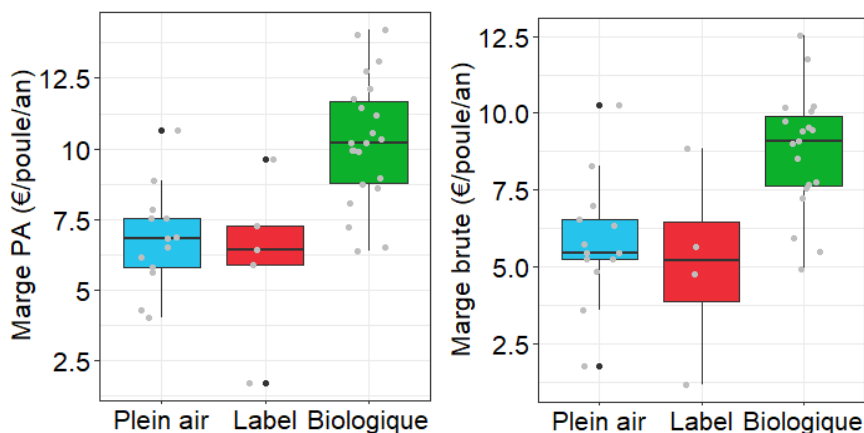


Figure 6 : Répartition des MPA et MB chez les éleveurs enquêtés. Chaque point gris représente un lot.

La MPA est très variable en contrat de reprise : la moitié des 13 lots bio ont une MPA comprise entre 8,6 et 12,73 €/poule/an ; la moitié des 10 lots plein-air ont une MPA comprise entre 5,83 et 7,76 €/poule/an. Sur les **9 lots bio en intégration**, 4 lots ont été déclassés en plein air avec compensation du prix de l'œuf par l'OP, un seul dégage une MPA supérieure à 10. En retirant ces lots, la MPA est de 10,7 en moyenne.

▪ Charges fixes moyennes (€ HT / poule / an)

Poste	Moyenne	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Assurances	0,27	0,15	0,31
Entretien (bâtiments, parcours)	0,22	0,06	0,38
Frais de gestion	0,28	0,11	0,35
Main d'œuvre permanente et MSA	1,37	0,61	1,65
Autres	0,12	0	0,17
Total charges fixes hors annuités	2,25	1,25	2,72
Annuités	3,41	2,51	4,50

Lexique

Données économiques

Exprimées en euros

Marge poule-aliment (MPA)

Vente d'œufs + vente des réformes – (achat des poulettes + achat de l'aliment + frais financiers sur poulettes et aliments)

Charges opérationnelles

Eau + électricité + frais de santé + lavage/désinfection + main d'œuvre occasionnelle + autres frais d'élevage

Marge brute (MB)

MPA – charges opérationnelles

Charges fixes affectables

Assurances + MSA + main d'œuvre permanente + frais de gestion + frais financiers + entretien/réparations + annuités

Solde disponible

MB annuelle – charges fixes affectables

En contrat d'intégration, **les primes et pénalités représentent jusqu'à 31 % de la MPA**, avec une moyenne de 15 % pour l'ensemble des lots

Assurances : entre 0,1 et 0,2 € HT/poule/an pour les élevages de 30 000 poules ; et de 0,2 à 0,4 entre 5 000 et 12 000 poules.

Frais de gestion : majoritairement entre 1400 et 3600 € HT/an.

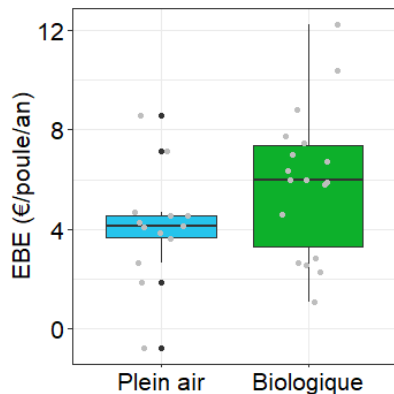
Les frais de MO permanente et de MSA sont très variables et peu comparables entre élevages.

Les annuités sont d'environ 100 000 €/an pour les élevages plein-air de 30 000 poules (jusqu'à près de 160 000). Entre 14 000 et 40 000 pour les autres élevages.

■ EBE et solde disponible (€ / poule / an)

Les données ne sont pas indiquées en label faute de données suffisantes.

	Plein air	Label Rouge	Biologique
EBE (€/poule/an)	4,10		5,91
Solde disponible (€/poule/an)	1,29		3



Il existe une grande hétérogénéité des EBE d'une exploitation à l'autre (Figure 7).

On observe 3 lots avec un EBE par poule de moins de 2 €/an, et 5 lots avec un solde disponible négatif du fait de problèmes sur le lot (alimentation, sanitaire).

Figure 7 : Répartition de l'EBE par poule et par an. Chaque point gris représente un lot.

■ Vision du métier et préoccupations



Le premier mot cité spontanément par les éleveurs pour qualifier leur métier est « **Passionnant** » (15 éleveurs sur les 30 qui ont répondu). Ce sont ensuite **l'équilibre entre vie pro et vie perso** ainsi que **l'adaptabilité** qui sont mis en avant. Certains mots sont cités exclusivement par les éleveurs en bio et label : un métier qui correspond à **un mode de vie**, le **contact avec les animaux et la nature**, ainsi qu'un métier **gratifiant et valorisant**, mais également **l'instabilité et l'incertitude**.

La **technicité et la richesse du métier** sont également soulevées : rigueur, observation, réactivité, innovation, diversité...

Les éleveurs ont également été interrogés sur leurs préoccupations. 28 éleveurs ont répondu. L'encadré ci-dessous synthétise leurs réponses.

Influenza (22)	 Déconversion Santé des animaux Performances Marché
Coups de chaleur (7)	
Aspects économiques (4)	
Augmentation des charges et stabilité des marchés	
MO (3)	
Disponibilité et qualification	



Vos interlocuteurs dans les Chambres d'agriculture

BRETAGNE

Côtes d'Armor :

Félicie AULANIER - 02 96 79 21 89

Stéphane ROFFI - 02 96 79 21 71

Finistère :

Gwenn GUILLOU - 06 86 11 18 72

Ile-et-Vilaine :

Elodie DEZAT - 02 23 48 26 66

Morbihan :

Marion RUCH - 02 97 74 08 92

PAYS DE LA LOIRE

Nord-Loire (49/53/72) :

Elom KOULETE - 02 43 39 62 18

Anne-Sophie LE GONIDEC - 02 41 18 60 37

Suzelle VANNIER - 02 43 29 24 36

Sud-Loire (44/85) :

Damien BOUILLAUD - 02 51 36 82 22

Laurine GABRIEL - 02 51 36 83 61

Alexandra SIGUST - 02 51 36 81 62

NOUVELLE AQUITAINE

Deux-Sèvres et Charente-Maritime :

Quentin BAUDIFFIER - 06 74 68 70 63

Dordogne :

Camille Didierjean - 06 29 53 70 42

Nous remercions tous les éleveurs qui ont accepté de partager leurs résultats pour cette enquête.

Cette étude a été réalisée avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

Liberté
Égalité
Fraternité
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE